



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/09/01/2024-09-27

Lettre simple

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Monsieur Jacques**

Aschenbroich

Président du Conseil d'Administration

Paris, le 27 septembre 2023

Objet : Nomination d'un deuxième membre au Conseil d'Administration représentant le 2^{ème} actionnaire d'Orange

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Nous vous écrivons en tant que représentants des intérêts du deuxième actionnaire d'Orange que sont les personnels et anciens personnels (dont les retraités) d'Orange.

À date, le Conseil d'Administration d'Orange se compose de :

- 12 représentants des actionnaires,
- 3 représentants des salariés.

Les personnels et anciens personnels d'Orange détiennent une part importante du capital, près de 8% (7,94%) et un nombre significatif de droits de vote (12,73%) ([Document d'enregistrement universel 2023 - page 469](#)). Ils sont le 2^{ème} actionnaire de l'entreprise, essentiellement au travers du FCPE Orange Actions.

Actuellement, les personnels et anciens personnels n'ont droit qu'à un siège au Conseil d'Administration. Il apparaît donc que le 2^{ème} actionnaire est insuffisamment représenté.

Compte tenu de la participation (inférieure à 80% des droits de vote) en Assemblée Générale, l'expression des personnels et anciens personnels emporte donc une représentation de près de 16%, légitimant d'autant plus de réserver un 2^{ème} siège au Conseil au 2^{ème} actionnaire.

C'est ce que toute entreprise à la gouvernance transparente et efficace se doit d'organiser : une représentation des actionnaires au Conseil à due proportion de sa représentation en droits de vote à l'Assemblée Générale.

La Loi de privatisation de 2004 prévoit que l'Etat dispose de droit d'un nombre d'administrateurs proportionnel à la part qu'il détient dans le capital d'Orange. Et les 3 administrateurs qui siègent actuellement en son nom, sur les 12 représentant le capital, correspond effectivement à la proportion de ses droits de vote.

Notre demande vise à garantir une représentation plus légitime et à renforcer la voix des actionnaires de long terme dans les décisions stratégiques de l'entreprise, conformément aux intentions de la Loi Florange.

Cela permettrait également de mieux refléter la diversité des intérêts des actionnaires au sein du Conseil, contribuant ainsi à une gouvernance plus inclusive et plus efficace. Notre demande s'inscrit aussi dans l'esprit de la Loi Pacte.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir instruire cette demande et de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place de cette représentation équilibrée dès la prochaine Assemblée Générale.

L'Etat étant assurément favorable à un Conseil d'administration représentatif, reflétant la répartition des droit de votes et assurant une gouvernance légitime d'Orange, la mise en œuvre de cette mesure serait facilement garantie par les votes conjoints de l'Etat et du FCPE Orange Actions.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion ou clarification que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrice Seurin
Délégué syndical central CFE-CGC Orange

Stéphane Gouriou
Président de l'ADEAS
Élu au Conseil de surveillance
du fonds Orange Actions

Handwritten signature of Patrice Seurin in black ink, featuring a large initial 'P' and the name 'Seurin' written in a cursive style.Handwritten signature of Stéphane Gouriou in blue ink, consisting of a stylized, flowing script.

Copies :
Présidente du Comité d'Audit, Anne-Gabrielle Heilbronner
Commissaire aux Participations, Alexis Zajdenweber